

encore plus instable par la session de Caracas, serait compromis et la voie serait ouverte à une réaction prenant la forme de prétentions unilatérales.

L'importance des groupes

Un rôle tout aussi important pour le progrès des questions de fond a été joué à Caracas par les nombreux groupes officiels et non officiels qui se sont révélés les principaux acteurs des négociations relatives au droit de la mer. On décrit souvent la Conférence comme étant divisée entre les pays développés d'un côté et les pays en voie de développement de l'autre. Cette interprétation est correcte pour un petit nombre de questions, mais elle ne l'est certainement pas pour toutes les questions et pourrait bien ne pas constituer le clivage le plus important de la Conférence. Fait à noter, bien que plus de 100 pays en voie de développement utilisent le Groupe des 77 comme unité de négociation, on ne voit aucune indication d'un groupe équivalent qui engloberait la majorité des pays développés.

On peut classer en trois grandes catégories les groupes qui se sont affirmés à Caracas. Il y a d'abord les groupes régionaux et politiques, qui possèdent tous une existence bien établie hors du cadre de la négociation du droit de la mer. Les plus actifs sont le Groupe des 77, le Groupe africain, soit les 41 membres de l'Organisation de l'unité africaine, le Groupe des 25 États de l'Amérique latine, les neuf États membres de la CEE et le Groupe de l'Europe orientale qui englobe essentiellement 9 États. Le Groupe constitué par les 18 pays membres de la Ligue arabe a exercé une certaine activité propre, mais il éprouve comme tel certains problèmes en raison d'un chevauchement avec le Groupe africain. Les États-Unis, comme l'a fait remarquer en plaisantant un délégué américain, n'appartenaient à aucun groupe régional ou politique, mais leur vaste délégation comprenait tellement d'intérêts divergents qu'elle méritait d'être considérée comme un groupe à part. On n'a vu aucune indication de l'existence d'un groupe asiatique unifié.

En deuxième lieu viennent les groupes géographiques qui sont propres aux négociations du droit de la mer et qui, comme leur nom l'indique, sont axés sur la possession d'un attribut géographique commun. Par nature, ces groupes comprennent des membres qui échappent au clivage des groupes régionaux et politiques plus anciens. Deux groupes géographiques, soit le groupe des États côtiers et celui des États enclavés et géographiquement désavantagés, ont eu une importance égale à celle

du Groupe des 77 pour les travaux de la Conférence. Ces deux groupes remontent au temps du Comité des fonds marins et tous deux représentent une association d'États que leur héritage géographique oriente vers des positions diamétralement opposées dans plusieurs des questions les plus importantes du droit de la mer.

Le groupe des États côtiers est formé d'environ 25 États dont la moitié peuvent être considérés comme un noyau et l'autre moitié comme des membres périphériques dont l'intérêt varie selon les questions à l'étude. Le groupe est dominé par des puissances moyennes, comme le Canada, l'Australie, la Norvège, la Grande-Bretagne, l'Inde, le Chili et le Mexique, qui tous désirent établir leur propre contrôle sur de vastes secteurs maritimes s'étendant au large de leurs côtes. Le groupe échappe nettement au partage entre pays développés et pays en voie de développement et, dans une certaine mesure, essaie de faire le lien entre les demandes des territorialistes d'un côté et celles des puissances maritimes de l'autre. C'est au sein du groupe des États côtiers que le Canada concentre son activité multilatérale dans le cadre de la négociation sur le droit de la mer.

Le groupe des États enclavés et géographiquement désavantagés compte environ 50 membres dont la moitié sont des États enclavés et l'autre moitié des États côtiers qui, pour des raisons géographiques, sont incapables d'étendre leurs frontières à 200 milles au large. L'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Bolivie, le Paraguay, le Botswana, le Lesotho, l'Ouganda, la Haute-Volta, la Zambie, le Laos et Singapour se sont montrés les membres les plus actifs de ce groupe à Caracas. Tout comme dans le cas du groupe des États côtiers, leur groupement échappe au clivage entre pays développés et pays en voie de développement et à celui constitué selon les facteurs régionaux ou politiques. Ces États ont trouvé un lien puissant entre eux dans leur désir commun de se garder quelque chose à l'encontre de la tendance générale à étendre la juridiction des États côtiers. Ils se sont opposés à ce que les États côtiers aient des droits exclusifs sur les ressources d'une zone étendue et ils ont réclamé à la place des zones économiques régionales pouvant profiter à tous les États de la zone ou du moins le droit strict, pour eux-mêmes, de partager les zones de ressources de leurs voisins côtiers plus fortunés. Plusieurs d'entre eux ont aussi mené une vive campagne pour la défense de l'héritage commun de l'humanité contre les ingérences des États riverains des océans.